

# - C O M M U N E D' O R S A Y -

## CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2007

### COMPTE-RENDU SUCCINCT

**Etaient présents :** Madame Marie-Hélène Aubry, maire, présidente, Monsieur Alain Holler (points n°2007-78 à 2007-96 et 2007-101 à 2007-121), Madame Anne Roche, Messieurs Jean Montel, Hervé Charlin, Madame Béatrice Donger-Desvaux, Monsieur Roger Ohlmann, Monsieur Guy Aumette (points n°2007-116 à 2007-120)), Madame Marie Lauriat, adjoints - Monsieur Jean Briand, Mesdames Claudine Chicheportiche, Edith Rouchès, Monsieur Jean-Marie Sifre, Madame Jacqueline Bioulac, conseillers municipaux délégués - Mesdames Simone Parvez, Odile Saint-Raymond, Monsieur Charles Zajde, Monsieur Antoine Di Mascio, Mesdames Marie-Claude Gargallo, Agnès Foucher (points n°2007-78 à 2007-96), Annie Gutnic, Messieurs Jean-François Dormont, Jean Darvenne, Madame Catherine Gimat.

#### **Absents excusés représentés :**

Monsieur Alain Holler	pouvoir à Madame Anne Roche (points n°2007-97 à 2007-100)
Monsieur Guy Aumette	pouvoir à Monsieur Jean Briand (points n°2007-78 à 2007-115)
Madame Dominique Denis	pouvoir à Monsieur Hervé Charlin
Monsieur Paul Tremsal	pouvoir à Monsieur Jean Montel
Madame Rosalina Da Silva Pinto	pouvoir à Madame Odile Saint-Raymond
Monsieur Jaime Manueco	pouvoir à Madame Béatrice Donger-Desvaux
Madame Béatrice Covas	pouvoir à Madame Claudine Chicheportiche
Madame Jocelyne Atinault	pouvoir à Madame Edith Rouchès
Monsieur David Bourgoïn	pouvoir à Madame Marie-Hélène Aubry
Madame Agnès Foucher	pouvoir à Monsieur Jean Darvenne (points n°2007-97 à 2007-120)
Monsieur Vincent Pilato	pouvoir à Monsieur Jean-François Dormont

#### **Absent(s)**

Madame Marie-Françoise Parcollet

Madame Béatrice Donger-Desvaux est désignée, à l'unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 MAI 2007

Le procès-verbal de la séance du 12 mai 2007 est approuvé à l'unanimité des présents.

#### APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 26 MAI 2007

Le procès-verbal de la séance du 26 mai 2007 est approuvé à l'unanimité des présents.

## DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DE POUVOIRS DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES)

Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales, Madame le Maire rend compte des décisions prises depuis la dernière séance, à savoir :

- **Adoption** d'un marché relatif à la maintenance de l'armoire de stockage des registres du service état-civil
- **Adoption** d'un marché relatif à la rénovation de l'escalier du Panorama
- **Adoption** d'un marché relatif aux contrôles et réceptions des travaux sur les réseaux d'assainissement de la commune d'Orsay
- **Adoption** d'un marché relatif à l'aménagement d'un local pour la mise en place d'un distributeur automatique de billet
- **Contrat** d'exploitation avec la société S.L.G., relatif à l'installation et la gestion de distributeurs automatiques de denrées dans divers locaux communaux.
- **Adoption** d'un marché relatif à la réfection de la couverture de la cantine scolaire de l'école maternelle Maillecourt
- **Régie** d'avances auprès du service de la police municipale – Nomination d'un mandataire suppléant
- **Régie** de recettes auprès du service de la police municipale – Nomination d'un régisseur titulaire
- **Convention** individuelle de partenariat relative aux dispositifs d'aides en direction des jeunes en difficultés d'insertion
- **Ouverture** de crédit à long terme sur le budget commune – Montant 2,2 M€
- **Contrat** avec la fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, pour l'organisation de quatre séances de sensibilisation et d'initiation à la pêche, à destination des écoles publiques d'Orsay, dans le cadre de la Semaine de la famille 2007
- **Convention** de formation passée avec l'association départementale de protection civile de l'Essonne
- **Convention** de formation passée avec la société CIRIL
- **Adoption** d'un avenant au marché relatif à la vérification des installations de gaz et d'électricité des bâtiments communaux de la commune d'Orsay
- **Adoption** d'un marché relatif à la remise en peinture de la façade nord du gymnase Blondin
- **Convention** avec l'association « A fond la science » pour le prêt de l'exposition interactive « Deviens éco citoyen : des livres ta planète », pour les écoles d'Orsay, dans le cadre de la Semaine de la famille 2007
- **Adoption** d'un marché relatif à la dératisation et la désourisation des réseaux d'assainissement et des bâtiments communaux
- **Adoption** d'un marché relatif à l'organisation de séjours en centres de vacances pour l'été 2007 pour la commune d'Orsay, lot n°5 « Séjour à l'étranger »
- **Convention** de partenariat avec la Régie Autonome des Transports Parisiens (R.A.T.P.) pour la promotion de l'exposition des œuvres de Jean-Marie Carzou à Orsay du 16 mai au 10 juin 2007



### 2007-78 – MOTION

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Demande au conseil général de l'Essonne le calendrier et le montant des travaux effectués à la remise en état de la route nationale 446 dans sa traversée d'Orsay (entre le rond-point de Corbeville au Nord et le rond-point de Mondétour au Sud).

- Demande au conseil général de l'Essonne le calendrier et le montant des travaux à effectuer pour la pose des protections phoniques le long de la route nationale 188 dans sa traversée d'Orsay ainsi que les mesures à mettre en place pour assurer le respect de l'interdiction de cette voie au plus de 3,5 tonnes.
- Rappelle que ces travaux sont urgents et impératifs pour la sécurité des habitants d'Orsay.

## **2007-79 - RESOLUTION VISANT A MAITRISER LA CONSOMMATION DE BOIS ET PRODUITS DERIVES**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide que tous les bois acquis pour le compte de la commune doivent être accompagnés d'une notice indiquant les informations relatives à l'essence (nom scientifique et appellation commerciale), au pays d'origine, à la région d'origine.
- Décide de renoncer aux essences de bois menacées, telles que recensées :
  - ▶ en annexe I, II et III de la convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (CITES),
  - ▶ sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN).
- S'engage à n'acquérir de bois provenant de régions de forêts anciennes que s'il est écocertifié FSC (Forest Stewardship Council ou Conseil de bonne Gestion Forestière) ou s'il présente des garanties environnementales et sociales équivalentes.
- Précise que ces exigences des articles 1 à 3 seront transcrites dans le cahier des clauses techniques particulières de la commune, ou à défaut dans le cahier des clauses techniques particulières de tous les marchés concernés, passés pour le compte de la commune.
- S'efforce de soutenir les projets de foresterie communautaire et de protection des forêts anciennes.
- Décide d'informer les citoyens sur la nécessité de protéger les forêts anciennes et sur leur responsabilité à cet égard. Seront notamment informés les maîtres d'œuvre et les architectes dans le cadre de la procédure de délivrance du permis de construire.
- Dit que chaque année, un bilan de l'application de la présente résolution sera réalisé.
- Décide de prendre les résolutions suivantes pour la consommation de papier au sein des services municipaux :
  - Article 1
    1. la collectivité territoriale s'engage à utiliser du papier recyclé pour ses besoins. le papier choisi sera issu à 100% de fibres recyclées après utilisation, son procédé de fabrication exclura tout chlore gazeux ou dérivés de chlore et utilisera exclusivement des agents nettoyants et de blanchiment biodégradables.
    2. la collectivité territoriale se réserve néanmoins la possibilité de déroger aux alinéas 1 et 2 de manière ponctuelle et en cas d'incompatibilité technique, de difficulté d'approvisionnement ou de surcoût économique majeurs.
    3. la collectivité territoriale se réserve le droit de déroger à l'alinéa 1 en faisant le choix d'un papier dont les fibres vierges proviennent d'une forêt labellisée FSC (Forest Stewardship Council) ou présentant des garanties sociales et environnementales équivalentes.

▪ Article 2

La collectivité territoriale s'engage dans une démarche de réduction de sa consommation de papier qui s'appuie en particulier sur :

- la transmission et l'archivage, lorsque cela est possible, des messages et documents par courrier électronique,
- l'impression et la photocopie en recto-verso, dans les limites de la lisibilité et les limites techniques du matériel en place,
- l'utilisation de marges, d'interlignes, de tailles de police raisonnables,
- l'utilisation comme papier brouillon des feuilles déjà imprimées sur une face plutôt que de feuilles vierges,
- l'utilisation de papiers de grammage réduit (inférieur à 80g/m<sup>2</sup>), dans tous les cas où cela est raisonnablement possible,
- le renouvellement ou l'acquisition de matériel facilitant la réduction de la consommation de papier, le calcul du surcoût doit tenir compte de l'ensemble du cycle de vie du produit et des économies réalisables, en particulier sur les achats de papier,
- l'évolution des différentes procédures (transmission, archivage, assurance qualité.....) et des outils disponibles pour les accomplir, visant à diminuer la consommation de papier.

▪ Article 3

L'application pratique de cette résolution est mise en œuvre par l'ensemble des services communaux.

Chaque année, et jusqu'à ce que l'application de la présente résolution soit pleinement entrée dans les mœurs, la direction générale des services, ou un autre service directement mandaté, après consultation des différents services concernés, réalise un bilan de son application qu'elle présente au conseil municipal. Ce bilan porte en particulier sur la maîtrise des coûts et de la qualité des matériaux mis en œuvre, et évalue le degré d'application de la présente résolution et son efficacité. En cas de dysfonctionnements perçus dans l'application de la présente résolution, de nouvelles dispositions contribuant à la réduction de la consommation de matériaux papiers ou cartonnés issus de fibres vierges seront proposées au conseil municipal, où des actions de formation et de conseil seront réalisées.

## **2007-80 - COMMISSIONS MUNICIPALES – ELECTION DE REPRESENTANTS**

Le conseil municipal procède, à l'unanimité à mains levées, à la désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au sein de la commission des finances, des affaires économiques et des technologies de l'information et de la communication.

A obtenu : - Madame GIMAT : 31 voix pour  
1 abstention

Madame GIMAT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour du scrutin, est élue en qualité de membre de la commission des finances, des affaires économiques et des technologies de l'information et de la communication.

La composition de la commission des finances, des affaires économiques et des technologies de l'information et de la communication est désormais la suivante :

- M. CHARLIN
- M. BRIAND
- M. HOLLER
- MME DA SILVA PINTO
- M. SIFRE
- M. MANUECO
- M. DI MASCIO
- M. DORMONT
- MME GIMAT

Le conseil municipal procède, à l'unanimité à mains levées, à la désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au sein de la commission des affaires familiales.

A obtenu : - Madame GIMAT : 31 voix pour  
1 abstention

Madame GIMAT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour du scrutin, est élue en qualité de membre de la commission des affaires familiales.

La composition de la commission des affaires familiales est désormais la suivante :

- MME ROCHE
- MME COVAS-JAOUEN
- MME DONGER-DESVAUX
- MME ROUCHES
- MME DENIS
- MME ATINAULT
- MME SAINT-RAYMOND
- MME BIOULAC
- MME PARCOLLET
- MME GUTNIC
- MME GIMAT

#### **2007-81 - COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX - DESIGNATION D'UN MEMBRE REPRESENTANT LE CONSEIL MUNICIPAL**

Le conseil municipal procède, à l'unanimité à mains levées, à la désignation d'un représentant du conseil municipal pour siéger au sein de la commission consultative des services publics locaux.

A obtenu : - Madame GIMAT : 31 voix pour  
1 abstention

Madame GIMAT ayant obtenu la majorité absolue au premier tour du scrutin, est élue en qualité de membre représentant le conseil municipal au sein de la commission consultative des services publics locaux.

La composition de la commission consultative des services publics locaux est désormais la suivante :

#### **8 membres représentant le conseil municipal :**

- Mme Marie-Hélène AUBRY
- Mme Béatrice DONGER DESVAUX
- M. Roger OHLMANN
- M. Guy AUMETTRE
- Mme Rosalina DA SILVA PINTO
- M. Jean-Marie SIFRE
- Mme Annie GUTNIC
- Mme GIMAT

8 membres extérieurs au conseil municipal :

- M. Alain CREPY
- M. Bernard D'ALMAGNE
- M. Gilles DONGER
- M. Gilbert HAMON
- M. Pierre LALLEMAND
- M. Jean-Claude LAUTHIER
- M. Guy MÖBS
- M. Jacques PEULVE

**2007-82 - LEGS ARCHANGE - ROSIERE 2007**

Le conseil municipal, 27 voix pour, 1 voix contre (Monsieur Darvenne) 4 abstentions (Mesdames Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato et Dormont) :

- Fixe le montant de la dotation de la Rosière à 1 000 euros.
- Précise que la dépense est inscrite au budget de la commune au compte 6232.

**2007-83 – INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY - CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DES LOCAUX DES BIBLIOTHEQUES DE MONDETOUT ET DU GUICHET**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve les termes des conventions d'occupation des locaux des bibliothèques du Guichet et de Mondétour.
- Autorise le maire à signer les conventions d'occupation des locaux des bibliothèques du Guichet et de Mondétour.
- Demande à la CAPS de s'acquitter sur l'exercice 2007 des charges que la commune supporte en lieu et place de l'agglomération.

**2007-84 – INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY - PROCES VERBAL DE MISE A DISPOSITION DES VOIRIES D'INTERET COMMUNAUTAIRE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Se prononce pour le procès-verbal de mise à disposition des voiries d'intérêt communautaire.
- Demande à la communauté d'agglomération du plateau de Saclay et à la CLETC de modifier le montant des transferts de charge à l'égard de la commune d'Orsay en matière de voirie et de définir au plus vite un plan pluriannuel d'investissements voiries.

**2007-85 – INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY VOIRIE COMMUNAUTAIRE – CONVENTION DE REPRISE DE DETTE**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 3 voix contre (Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne), 3 abstentions (Mesdames Foucher, Gutnic et Gimat) :

- Se prononce contre les termes de la convention de la CAPS pour la reprise de dette relative à la voirie.
- Demande à la CAPS et à la CLETC de revoir les montants et les modes de calcul de la convention de reprise de dette concernant la commune d'Orsay.

**2007-86 – INTERCOMMUNALITE - COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PLATEAU DE SACLAY VOIRIE COMMUNAUTAIRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICES**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Se prononce favorablement pour le projet de convention de mise à disposition de services proposé par la communauté d'agglomération du plateau de Saclay.
- Demande à la CAPS d'introduire plus de souplesse dans le décompte du temps de travail des agents.
- Autorise le maire à signer la dite convention sous réserve que la CAPS introduise plus de souplesse dans le décompte du temps de travail des agents.

**2007-87 – FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2006 BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 élus ne participant pas au vote (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Adopte le compte de gestion de l'année 2006 du Trésorier Principal arrêté comme suit et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2006 :

Section	Résultat de clôture 2005	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2006	Résultat de clôture 2006
Fonctionnement	1 883 430,01 €	273 931,76 €	1 852 737,88 €	3 462 236,13 €
Investissement	-1 547 213,85 €		-1 844 808,00 €	-3392 021,85 €
Total	336 216,16 €	273 931,76 €	7 929,88 €	70 21428 €

**2007- 88 – FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2006 - BUDGET COMMUNE**

Le conseil municipal, par 25 voix pour (Madame le maire a quitté la séance et a été remplacée par Monsieur Holler), 6 voix contre (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Constate pour la comptabilité principale de la commune les identités de valeurs avec le compte de gestion.
- Approuve les restes à réaliser en dépenses pour 1 441 970,97€ et en recettes pour 2 422 375,88€.
- Adopte le compte administratif de l'exercice 2006 arrêté comme suit :

## Section de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement	CA 2006
Charges à caractère général	5 532 529,45 €
Charges de personnel	12 323 297,37 €
Atténuation de produits	149 401,00 €
Autres charges de gestion courante	1 682 389,62 €
Sous total des dépenses de gestion	19 687 617,44 €
Charges financières	978 902,85 €
Charges exceptionnelles	209 416,79 €
Sous total des dépenses réelles	20 875 937,08 €
Opérations d'ordre transferts entres sections	1 281 160,44 €
Sous total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 281 160,44 €
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>22 157 097,52 €</b>

Recettes de fonctionnement	CA 2006
Atténuation de charges	207 020,32 €
Produits de gestion courante	2 400 199,26 €
Impôts et taxes	16 026 554,80 €
Dotations subventions et participations	3 807 609,66 €
Autres produits de gestion courante	308 173,06 €
Transferts de charges	13 096,03 €
Sous total des recettes de gestion	22 762 653,13 €
Produits financiers	
Produits exceptionnels	1 024 841,04 €
Sous total des recettes réelles	23 787 494,17 €
Opérations d'ordre transferts entre sections	222 341,23 €
Résultat de fonctionnement reporté	1 609 498,25 €
Sous total opérations d'ordre	1 831 839,48 €
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>25 619 333,65 €</b>

Résultat de l'exercice de la section fonctionnement : 1 852 737,88 €  
 Excédent de fonctionnement reporté : 1 609 498,25 €  
 Résultat de clôture section fonctionnement 2006 : 3 462 236,13 €

## Section investissement

	Dépenses d'investissement	CA 2006
20	Immobilisations incorporelles	108 752,77 €
204	Subventions d'équipement versées	12 059,48 €
21	Immobilisations corporelles	1 372 478,70 €
23	Immobilisations en cours	7 581 759,39 €
	Sous total dépenses équipement	9 075 050,34 €
10	Dotations et fonds de réserve	
16	Emprunts et dettes assimilées	1 476 215,12 €
27	Autres immobilisations financières	1 275,00 €
	Sous total des dépenses financières	1 477 490,12 €
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	222 341,23 €
041	Opérations patrimoniales	827 827,24 €
	Sous total dépenses d'investissement	1 050 168,47 €
	Résultat d'investissement reporté	1 547 213,85 €
	Total dépenses d'investissement	13 149 922,78 €

	Recettes d'investissement	CA 2006
10	Dotations fonds divers et réserves	1 060 434,21 €
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé	273 931,76 €
13	Subventions d'investissement recues	1 264 547,28 €
16	Emprunts et dettes assimilées	5 050 000,00 €
024	Produit de cession	
	Sous total des recettes réelles	7 648 913,25 €
040	Opérations d'ordre transferts entre sections	1 281 160,44 €
041	Opérations patrimoniales	827 827,24 €
	Total recettes d'investissement	9 757 900,93 €

Résultat de l'exercice de la section investissement : -1 844 808,00 €  
 Déficit d'investissement reporté : -1 547 213,85 €  
 Résultat de clôture section investissement 2005 : - 3 392 021,85 €

- Approuve l'affectation définitive pour un montant de 1 050 619,19 € du résultat excédentaire de la section fonctionnement 2006 en section investissement.

## 2007- 89 – FINANCES - COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE D'ORSAY 2006 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 élus ne participant pas au vote (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Adopte le compte de gestion de l'année 2006 du trésorier principal arrêté comme suit et dont les écritures sont identiques à celles du compte administratif 2006.

Section	Résultat de clôture 2005	Résultat d'exécution 2006	résultats antérieurs reportés	Résultat de clôture 2006
Exploitation	657 699,72 €	494 739,45 €	657 699,72 €	1 52 439,17 €
Investissement	-548 059,05 €	-453 348,03 €	-548 059,05 €	-1 001 407,08 €
Total	109 640,67 €	41 391,42 €		151 032,09 €

**2007- 90 – FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF DE LA COMMUNE D'ORSAY 2006 - BUDGET ASSAINISSEMENT**

Le conseil municipal, par 25 voix pour (Madame le maire a quitté la séance et a été remplacée par Monsieur Holler),, 6 abstentions (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Adopte le compte administratif de l'exercice 2006 arrêté comme suit et dont les écritures sont identiques à celles du compte de gestion.
- Approuve les restes à réaliser en recettes pour 228 114,78 €.
- Approuve l'affectation définitive pour un montant de 773 292,30 € du résultat excédentaire de la section d'exploitation 2006 en section investissement.

Compte administratif 2006 (en euros)

	<b>Exploitation Dépenses</b>	<b>847 523,77</b>		<b>Investissement Dépenses :</b>	<b>2 782 139,82</b>
11	Charges à caractère général	256 257,42	16	Emprunts et dettes Assimilés	1 363 279,29
65	Autres charges de gestion courante	6 868,36	23	Immobilisations en cours	1 371 185,82
66	Charges financières	120 335,41	13	Subv d'inv. Inscrites au compte résultat	47 674,71
67	Charges exceptionnelles	206 644,72			
68	<i>Dotations aux amortis. et aux provisions</i>	257 417,86			
	<b>Exploitation Recettes :</b>	<b>1 342 263,22</b>		<b>Investissement Recettes</b>	<b>2 328 791,79</b>
70	Produits de gestion courante	1 268 504,21	10	Dotations, fonds divers et réserves	211 511,90
77	Produits exceptionnels	47 674,71	16	Emprunts et dettes assimilés	1 322 674,59
66	Charges financières	26 084,30	28	<i>Amortissement des immobilisations</i>	257 417,86
			13	Subventions	537 187,44
	<b>Excédent d'Exploitation :</b>	<b>494 739,45</b>		<b>Excédent d'Investissement :</b>	<b>-453 348,03</b>
	Excédent antérieur reporté :	657 699,72		Déficit antérieur reporté	-548 059,05
	Résultat de clôture section exploitation	1 152 439,17		Résultat de clôture section investiss.	-1 001 407,08

**2007- 91 – FINANCES - DEMANDE DE SUBVENTION - TRAVAUX EGLISE SAINT-MARTIN SAINT-LAURENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise le maire à solliciter auprès du conseil général le bénéfice d'une subvention pour la restauration de l'église et à signer tout document y afférent.
- Dit que les subventions à percevoir seront imputées au chapitre 13.

**2007- 92 – FINANCES - AJUSTEMENT DE L'ETAT DES IMMOBILISATIONS : MATERIEL INFORMATIQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Constate que les sorties d'actif concernant le compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » s'élèvent à 223 251,03 €.
- Constate l'ajustement du compte 28183 « Matériel de bureau et matériel informatique » pour un montant de 223 251,03 €.

Opérations d'ordre non budgétaires correspondantes :

- ✓ Crédit 223 251,03 € : 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »
- ✓ Débit 223 251,03 € : 28183 « Matériel de bureau et matériel informatique »

- Constate que 483,18 € doivent être réimputés du compte 2188 « Autres immobilisations corporelles » vers le compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique ».

- Constate que 21 343,51 € doivent être réimputés du compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » vers les comptes :

- 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour 514,67 €.
- 2184 « Mobilier » pour 1 552,75 €.
- 2313 « Constructions » pour 19 276,09 €.

- Constate que, corrélativement, 2 067,42 € doivent être réimputés du compte 28183 vers les comptes :

- 2805 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour 514,67 €.
- 28184 « Mobilier » pour 1 552,75 €.

Opérations d'ordre non budgétaires correspondantes :

- ✓ Crédit 483,18 € : 2188 « Autres immobilisations corporelles »
- ✓ Débit 483,18 € : 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »

- ✓ Crédit 21 343,51 € : 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique »
- ✓ Débit 514,67 € : 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »
- ✓ Débit 1 552,75 € : 2184 « Mobilier »
- ✓ Débit 19 276,09 € : 2313 « Constructions »

- ✓ Débit 2 067,42 € : 28183 « Matériel de bureau et matériel informatique »
- ✓ Crédit 514,67 € : 2805 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »
- ✓ Crédit 1 552,75 € : 28184 « Mobilier »

- Autorise le comptable à procéder aux écritures de régularisation.

- Constate que l'état du matériel informatique figurant à l'actif communal, au compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » se monte à 381 392,99 €.

- Autorise un complément d'amortissements en 2007 de 4 073,31 € afin de faire correspondre le solde du compte d'amortissement 28183 « Matériel de bureau et matériel informatique » avec le compte d'immobilisation 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique ».

Opérations budgétaires correspondantes :

- ✓ dépenses de fonctionnement 4 073,31 € : 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » au chapitre 042.
- ✓ recettes d'investissements 4 073,31 € : 28183 « Matériel de bureau et matériel informatique » au chapitre 040.

Les crédits nécessaires à ces régularisations seront inscrits à la prochaine décision modificative du budget 2007.

## 2007-93 – FINANCES - AJUSTEMENT DE L'ETAT DES IMMOBILISATIONS : LOGICIELS

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Constate que les sorties d'actif concernant le compte 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » s'élèvent à 313 742,49 €.
- Constate l'ajustement du compte 2805 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » pour un montant de 121 043,15 €.
- Constate l'ajustement du compte 193 « Autres différences sur réalisations d'immobilisations » pour un montant de 192 699,34 € qui correspond à la sortie de l'actif des logiciels antérieurs à 1996 et, de ce fait, non amortis.

Opérations d'ordre non budgétaires correspondantes :

- ✓ Crédit 313 742,49 € : 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »
- ✓ Débit 121 043,15 € : 2805 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires »
- ✓ Débit 192 699,34 € : 193 « Autres différences sur réalisations d'immobilisations »
- Autorise le comptable à procéder aux écritures de régularisation.
- Constate que 514,67 € sont réimputés du compte 2183 « Matériel de bureau et matériel informatique » vers le compte 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » et du compte 28183 « Matériel de bureau et matériel informatique » vers le compte 2805 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » par la délibération de ce jour « Ajustement de l'état des immobilisations : Matériel informatique ».
- Constate que l'état des logiciels figurant à l'actif communal au 31 décembre 2006 au compte 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » se monte à 235 612,23 €.
- Autorise un complément d'amortissements en 2007 de 9 456,14 € afin de faire correspondre le solde du compte d'amortissement 2805 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » avec le compte d'immobilisation 205 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ».

Opérations budgétaires correspondantes :

- ✓ 9 456,14 € : dépenses de fonctionnement 6811 « Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » chapitre 042
- ✓ 9 456,14 € : recettes d'investissements 2805 « Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires » chapitre 040

Les crédits nécessaires à ces régularisations seront inscrits à la prochaine décision modificative du budget 2007.

## **2007-94 – FINANCES - AJUSTEMENT DE L'ETAT DES IMMOBILISATIONS : INSTALLATIONS DE VOIRIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Constate que 6 816,09 € doivent être réimputés de la nature 28157 « Matériel et outillage de voirie » vers la nature 28152 « Installations de voirie », suite à la régularisation du compte d'amortissement d'immobilisations acquises en 2004 à la nature 2152 « Installations de voirie ».

Opérations d'ordre non budgétaires correspondantes :

- ✓ Débit 6 816,09 € : 28157 « Matériel et outillage de voirie »
- ✓ Crédit 6 816,09 € : 28152 « Installations de voirie »

- Autorise le comptable à procéder aux écritures de régularisation.

- Autorise une régularisation de l'amortissement 2007 des immobilisations acquises en 2004 à la nature 2152 « Installations de voirie » pour un montant de 3 344,00 €.

### **Opérations budgétaires correspondantes :**

- ✓ 3 344,00 € : Dépenses d'investissement 28157 « Matériel et outillage de voirie » chapitre 040
- ✓ 3 344,00 € : Recettes de fonctionnement 7811 « Reprise sur amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles » chapitre 042
- ✓ 3 344,00 € : Dépenses de fonctionnement 6811 « Dotation aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles » chapitre 042
- ✓ 3.344,00 € : Recettes d'investissement 28152 « Installations de voirie » chapitre 040

Les crédits nécessaires à ces régularisations seront inscrits à la prochaine décision modificative du budget 2007.

## **2007-95 – FINANCES - SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS - COMPLEMENT**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide d'affecter une subvention de 1 900 € au profit de l'association Science en marche.

Le conseil municipal, par 31 voix pour, 1 élu ne participant pas au vote (Madame Gimat) :

- Décide d'affecter une subvention exceptionnelle de 150 € au profit de la Fédération des Conseil de Parents d'Elèves du centre.

Le conseil municipal, par 30 voix pour, 2 élus ne participant pas au vote (Mesdames Chicheportiche et Rouchès) :

- Décide d'affecter une subvention de 800 € au profit de l'Union des Artisans et Commerçants d'Orsay.

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Décide d'affecter une subvention de 322 € au profit de l'association « Echanges avec Dogondoutchi – Niger ».
- Dit que les dépenses correspondantes sont inscrites au budget primitif 2007 de la commune au compte 6574.

**2007-96 – FINANCES - AFFILIATION AU CENTRE DE REMBOURSEMENT DU « CHEQUE EMPLOI SERVICE UNIVERSEL » (CRCESU)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Accepte les chèques emploi service universels (CESU) comme mode de paiement dans les structures municipales et les activités suivantes :

Les crèches collectives et familiales,

Les haltes-garderies,

Les activités périscolaires (centres de loisirs, centres de vacances, entraides scolaires, etc.).

- Approuve la demande d'affiliation de la commune au centre de remboursement du chèque emploi service universel.
- Autorise le maire à signer tout document nécessaire à cette démarche.

**2007-97 – PERSONNEL COMMUNAL - MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Approuve la mise à jour des tableaux des effectifs des agents titulaires et non titulaires, suivant le récapitulatif joint en annexe, qui tient compte des modifications liées à :

2 nominations stagiaires

1 recrutement sur poste budgété

1 contrat d'apprentissage

- Dit que les dépenses correspondant à ces modifications figurent au budget principal.

<b>CADRE D'EMPLOI ANTERIEUR</b>	<b><u>NOUVEAU CADRE D'EMPLOI</u></b>	<b>SERVICES CONCERNES</b>
<b><u>Nomination stagiaire</u></b>		
1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe non titulaire Poste pourvu	1 adjoint administratif 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire	Infos-plus
1 adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe non titulaire Poste pourvu	1 adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire	Entretien mairie
<b><u>Recrutement sur poste budgété</u></b>		
1 agent social 2 <sup>ème</sup> classe titulaire Poste non pourvu	1 agent social 2 <sup>ème</sup> classe non titulaire	Petite enfance
<b><u>Création de poste</u></b>		
1 contrat d'apprentissage	1 contrat d'apprentissage	Petite enfance

## **2007-98 - PERSONNEL COMMUNAL - REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES MUNICIPAUX**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Approuve le règlement intérieur des services municipaux qui concerne tous les agents communaux permanents.
- Précise que ce document est amené à évoluer en fonction des décisions municipales et des évolutions législatives.
- Autorise le maire à apporter des modifications au présent règlement.
- Autorise le maire à le signer.

## **2007-99 - PERSONNEL COMMUNAL - REGIME INDEMNITAIRE – INDEMNITE DE RISQUES ET DE SUJETIONS SPECIALES DES PSYCHOLOGUES - REVALORISATION**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Prend acte de la revalorisation des montants de référence annuels de l'indemnité de risques et de sujétions spéciales attribuée aux psychologues, fixés par arrêté du ministère de la justice à 3 450 €.

## **2007-100 - PERSONNEL COMMUNAL - INDEMNISATION DES ASTREINTES ET PERMANENCES**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Modifie les taux des indemnités d'astreintes et de permanences pour les agents de la filière technique de mairie d'Orsay, tel qu'il suit :

<b><u>ASTREINTE</u></b>	<b>ANCIEN REGIME D'INDEMNISATION</b>	<b>NOUVEAU REGIME D'INDEMNISATION</b>
Semaine complète	145,80 €	149,48 €
Astreinte de nuit entre le lundi et le samedi inférieure à 10 heures	7,90 €	8,08 €
Astreinte de nuit entre le lundi et le samedi supérieure à 10 heures	9,80 €	10,05 €
Journée de récupération	34,00 €	34,85 €
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	106,60 €	109,28 €
Samedi	34,00 €	34,85 €
Dimanche ou jour férié	42,30 €	43,38 €

Pour les personnels d'encadrement, ingénieurs et techniciens territoriaux, le montant de l'indemnisation est égale à la moitié des montants indiqués ci-dessus.

<b><u>PERMANENCE</u></b>	<b>ANCIEN REGIME D'INDEMNISATION</b>	<b>NOUVEAU REGIME D'INDEMNISATION</b>
Week-end, du vendredi soir au lundi matin	319,80 €	327,84 €
Samedi	102,00 €	104,55 €
Dimanche ou jour férié	126,90 €	130,14 €

- Précise que pour les autres filières, le régime d'indemnisation et de compensation reste inchangé :

<b><u>ASTREINTE</u></b>	<b>REGIME D'INDEMNISATION</b>
Semaine complète	121,00 €
Astreinte de nuit entre le lundi et le vendredi	45,00 €
Nuit de semaine	10,00 €
Jour de week-end, nuit ou jour férié	18,00 €
Du vendredi soir au lundi matin	76,00 €

<b><u>PERMANENCE</u></b>	<b>REGIME D'INDEMNISATION</b>
Samedi	45,00 €
Demi-journée du samedi	22,50 €
Dimanche ou jour férié	76,00 €
Demi-journée du dimanche et jour férié	38,00 €

<b><u>INTERVENTION</u></b>	<b>REGIME DE COMPENSATION</b>
Heures d'intervention	Repos compensateur à l'heure
Entre 18h et 22h - samedi entre 7h et 22h	Majoration horaire de 10%
Entre 22h et 7h - dimanches et jours fériés	Majoration horaire de 25%

<b><u>ASTREINTE</u></b>	<b>REGIME DE COMPENSATION</b>
Semaine complète	Une journée et demie
Astreinte de nuit entre le lundi et le vendredi	Une demi-journée
Nuit de semaine	2 heures
Jour de week-end, nuit ou jour férié	Une demi-journée
Du vendredi soir au lundi matin	Une journée

<b><u>PERMANENCE</u></b>	<b>REGIME DE COMPENSATION</b>
Samedi	Majoration horaire de 25%
Demi-journée du samedi	Majoration horaire de 25%
Dimanche ou jour férié	Majoration horaire de 25%
Demi-journée du dimanche et jour férié	Majoration horaire de 25%

- Dit que les taux seront actualisés en fonction de l'évolution des textes réglementaires.

**2007-101 - SERVICES TECHNIQUES - PUIITS A L'ALBIEN - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE POUR DES TRAVAUX DE MISE EN SECURITE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise le maire à solliciter auprès de l'Agence de l'Eau une subvention au taux le plus élevé pour modifier, dans l'intérêt public, le forage à l'albien et l'usine d'eau potable sis rue de l'Yvette à Orsay, pour un montant estimé à 140.000 € HT.

**2007-102 - SERVICES TECHNIQUES - MODIFICATION DE LA FILIERE DU TRAITEMENT DE L'EAU DU PUIITS A L'ALBIEN RUE DE L'YVETTE ET DELIMITATION D'UN PERIMETRE DE PROTECTION IMMEDIAT DE CE FORAGE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise le maire à demander une modification de l'arrêté préfectoral sus-visé afin de régulariser la nouvelle filière de déferrisation de l'eau du forage par un procédé physico-chimique.
- Autorise le maire conformément, à l'article L.1321-2 du Code de la santé publique, à demander au préfet du département la nomination d'un hydrogéologue agréé pour délimiter un périmètre de protection immédiat autour du forage.
- Autorise le maire a solliciter auprès de l'agence de l'eau, une subvention au taux le plus élevé pour les frais afférents aux travaux de l'hydrogéologue, estimés à 18.000 € HT et pour la mise en place des prescriptions qui seront imposées par celui-ci (clôture, panneaux d'information, frais divers) estimés à 5000 € HT.

**2007-103 - SERVICES TECHNIQUES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ORSAY ET L'A.S.L « LES CEDRES D'ORSAY »**

Le conseil municipal, par 31 voix pour, 1 élu ne participant pas au vote (Madame Rouchès) :

- Approuve la convention relative à l'entretien de certaines parties communes de la rue des 3 fermes et de ses dépendances.
- Autorise le maire à la signer.

**2007-104 - SERVICES TECHNIQUES - CONVENTION ENTRE LA COMMUNE D'ORSAY ET L'A.S.L « LE CLOS DES CEDRES »**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve la convention relative à l'entretien de certaines parties communes de la rue des 3 Fermes et de ses dépendances.
- Autorise le maire à la signer.

**2007-105 - SERVICES TECHNIQUES - FIXATION DES TARIFS DE REDEVANCES DE STATIONNEMENT SUR LA VOIRIE PUBLIQUE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Fixe la redevance de stationnement des véhicules stationnés sur le parking de Corbeville conformément au tableau suivant :

<b>ZONE VIOLETTE</b>	
<b>Durée</b>	<b>Tarifs</b>
Tarif de 7 heures à 20 heures, du lundi au vendredi, moyennant l'affichage du ticket horodateur derrière le pare-brise	Gratuité
Tarif horaire de 20 heures à 7 heures du matin, du lundi au vendredi	0,80 €
Forfait pour 11 heures de stationnement de 20 heures à 7 heures du matin, du lundi au vendredi	8,00 €
Mois d'août, samedis, dimanches et jours fériés	Gratuité

Tout véhicule sans affichage du ticket horodateur sera verbalisé. Il en est de même pour tout véhicule stationné plus de 24 heures au même endroit.

- Dit que cette grille tarifaire est applicable à partir du 2 juillet 2007.
- Précise que les grilles tarifaires applicables aux zones orange, rouge et rouge hachurées restent inchangées.

**2007-106 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER L'ACTE D'ENGAGEMENT RELATIF AUX TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT SANS TRANCHEE A ORSAY**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise le maire à signer l'acte d'engagement et tous les actes afférents au marché de travaux d'entretien des réseaux d'assainissement sans tranchée à Orsay, avec l'entreprise SCREG Ile de France Normandie, domiciliée 121 rue Paul Fort, 91310 MONTHLERY, pour un montant annuel compris entre un seuil minimum de 358 800 euros et un seuil maximum de 1 196 000 euros TTC.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et au budget annexe d'assainissement, en sections d'investissement et de fonctionnement.

**2007-107 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°1 AU MARCHE N°01/2007 RELATIF AUX TRAVAUX DE REAMENAGEMENT DE LA PLACE GUAYDIER ET DE SES ABORDS (nouvellement dénommée place du marché de Mondétour)**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve le projet d'avenant n°1 au marché relatif aux travaux de réaménagement de la place Guaydier et de ses abords.
- Autorise le maire à signer cet avenant.
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal, à la section d'investissement.

**2007-108 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°2 A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC RELATIVE A L'EXPLOITATION DES PARCS DE STATIONNEMENT COUVERTS DUBREUIL ET ILOT DES COURS**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Approuve le projet d'avenant relatif à la prolongation pour une durée d'un an pour des motifs d'intérêt général, de la délégation de service public concernant l'exploitation des parcs de stationnement couverts Dubreuil et Ilot des Cours avec la société VINCI Park Gestion et autorise Madame le maire à signer cet avenant.

**2007-109 - MARCHES PUBLICS - AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER UN AVENANT N°2 A LA CONVENTION RELATIVE AUX FRAIS D'EXPLOITATION ET DE GESTION DU PARC DUBREUIL**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 abstentions (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Approuve le projet d'avenant n°2 à la convention relative au x frais d'exploitation et de gestion du parc Dubreuil passée entre la commune d'Orsay, la Société VINCI Park Gestion et le syndic en exercice de la copropriété de la résidence de l'Esplanade.
- Autorise le maire à signer cet avenant.

**2007-110 – URBANISME - DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE PARCELLE CADASTREE AV 794**

Le conseil municipal, par 26 voix pour, 6 voix contre (Mesdames Foucher, Gutnic, Gimat, Messieurs Pilato, Dormont et Darvenne) :

- Constate la désaffectation du domaine public de la parcelle AV 794.
- Approuve son déclassement du domaine public communal.
- Décide de la cession d'une emprise de 204 m<sup>2</sup> au profit de Monsieur et Madame MAZALEYRAT, riverain de la parcelle AV 794.
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à la cession de cette emprise pour un montant de 20 000 €.
- Précise que la recette est inscrite au budget 2007.

**2007-111 – URBANISME - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AO 322 SITUEE CHEMIN DE LA CYPRENNE**

Le conseil municipal, par 31 voix pour, 1 voix contre (Madame Gimat) :

- Décide la cession d'une emprise d'environ 390 m<sup>2</sup> détachée de la parcelle AO 322 au profit de Monsieur et Madame GERAUDIE au prix de 40 euros le m<sup>2</sup>.
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à la cession de cette emprise dont le montant sera établi en fonction de la contenance exacte calculée lors de l'établissement du document d'arpentage.
- Précise que la recette est inscrite au budget 2007 de la commune.

**2007-112 – URBANISME - CESSION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTREE AO 322 SITUEE CHEMIN DE LA CYPRENNE**

Le conseil municipal, par 31 voix pour, 1 voix contre (Madame Gimat) :

- Décide la cession d'une emprise d'environ 300 m<sup>2</sup> détachée de la parcelle AO 322 au profit de Monsieur et Madame KNIBBE au prix de 40 euros le m<sup>2</sup>.
- Autorise le maire à signer tout acte relatif à la cession de cette emprise dont le montant sera établi en fonction de la contenance exacte calculée lors de l'établissement du document d'arpentage.
- Précise que la recette est inscrite au budget 2007.

**2007-113 – URBANISME - BILAN DE LA POLITIQUE FONCIERE ET IMMOBILIERE DE LA COMMUNE POUR L'ANNEE 2006**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Prend acte du bilan relatif aux acquisitions et aux cessions foncières et immobilières, réalisées par la commune au cours de l'exercice budgétaire 2006 et qui recouvrent des actions et opérations décidées par le conseil municipal afin d'assurer une bonne gestion du patrimoine de la Commune :
  - Cession le 21 mars 2006 à la société CITYPARC d'Orsay au prix de 570 814, 82 euros, d'une parcelle de terrain sise 8 ter boulevard Dubreuil cadastrée BD n°44 et 368, d'une superficie de 2902 m<sup>2</sup> (délibération n°2 005-8 du conseil Municipal du 7 février 2005).

**2007-114 – SCOLAIRE - INDEMNITE REPRESENTATIVE DE LOGEMENT DUE AUX INSTITUTEURS AU TITRE DE L'ANNEE 2006**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Fixe le montant du complément communal à 39,26 € pour l'année civile 2006.
- Dit que ce montant sera porté à 716,82 € pour les instituteurs avec enfant à charge.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2007 de la commune.

**2007-115 – SCOLAIRE - CENTRES DE LOISIRS MATERNELS - MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise le maire à modifier le règlement intérieur des centres de loisirs maternels, et à le signer.
- Dit que le règlement modifié sera applicable à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2007.

**2007-116 – SCOLAIRE - MISE EN PLACE D'UN CONSEIL MUNICIPAL JUNIOR**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve la création d'un conseil municipal junior.
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à la création et à la mise en place de ce conseil.

**2007-117 – SCOLAIRE - MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS ELEMENTAIRES**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve la création d'un accueil de loisirs élémentaire dans l'école élémentaire de Mondétour.
- Autorise le maire à signer tous les documents relatifs à la création de cet accueil.

**2007-118 – CULTURE - DEMANDE DE VERSEMENT DU SOLDE DISPONIBLE SUR LE COMPTE DU SOUTIEN FINANCIER GERE PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA CINEMATOGRAPHIE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise le maire à demander le versement de l'intégralité des droits acquis sur le compte de soutien financier géré par le CNC et qui s'élèvent à 2 113 €.

**2007-119 – JEUNESSE - TARIFICATION DES COURS DE PORTUGAIS POUR LES PERSONNES EXTERIEURES A ORSAY**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Approuve la mise en place d'une tarification annuelle des cours de portugais pour les élèves non orcéens, fixée comme suit :
  - 400 € pour 2h de cours par semaine pour les adultes non orcéens
  - 300 € pour 1heure 30 de cours par semaine pour les collégiens non orcéens
  - 200 € pour 1 heure de cours par semaine pour les enfants non orcéens
- Approuve la gratuité pour les Orcéens.
- Précise que ce tarif est applicable à compter de la rentrée de septembre 2007.

**2007-120 – SPORT - DEMANDE DE SUBVENTIONS REFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL STABILISE**

Le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- Autorise le maire à solliciter auprès du fonds d'aide à l'investissement de la fédération française de football une subvention de 25 000 € et au centre national pour le développement du sport une subvention de 20 000 € pour la réfection de l'aire de jeu de football.
- Autorise le maire à signer tout document y afférent.
- Dit que les subventions à percevoir seront imputées au chapitre 13.

---

La séance est levée à 22 heures 30.

---

Orsay, le

Le Maire  
Marie-Hélène AUBRY